

en reconnaît tout le mérite. Il s'est efforcé de répondre à quelques-unes des nombreuses questions qui ont été soulevées dans tout le pays, mais en le faisant, je me demande s'il n'a pas laissé encore plus de questions sans réponse et s'il n'en a pas fait naître de nouvelles. La seule façon de le savoir, c'est d'examiner les résolutions. Je ne vais pas traiter de l'objet des résolutions dont le ministre a parlé. Manifestement, certaines d'entre elles sont d'un caractère technique. Le ministre a eu l'obligeance d'envoyer le texte des résolutions au chef de l'opposition (M. Diefenbaker), à moi-même et, je suppose, à un ou deux autres députés. Il nous a informés des détails avant de faire son discours, et nous lui en savons gré. Mais les modifications sont tellement techniques et si nombreuses, et elles ont un tel effet, qu'on ne saurait certes s'attendre que quelqu'un en parle ce soir.

Il y en a une qui concerne les matériaux de construction. Nous sommes heureux d'apprendre que les universités et les écoles vont être exemptées de la taxe. Il n'était pas nécessaire d'être devin ni prophète pour prévoir que cela arriverait: la chose était bien évidente. De nombreux autres changements que le ministre des Finances a apportés étaient également prévisibles, mais les conséquences sur la conjoncture sont telles qu'il nous faut du temps et une étude mûrie pour déterminer ce que seront les répercussions globales. La question des machines et des appareils peut naturellement être mise en parallèle avec celle des matériaux de construction.

Par ailleurs, le ministre est allé assez loin dans un autre sens, sûrement en ce qui concerne les arts graphiques et les journaux. Le changement était également assez prévisible. Il ne pouvait y avoir de doute sur ce qui arriverait à cet égard et bien naïf qui ne croyait pas qu'il y aurait des modifications à ce propos. On a mentionné certaines modifications relatives aux matières consommées ou dépensées directement au cours de la production. Cet article a eu des résultats inattendus; il est certainement allé beaucoup plus loin que le ministre ou le gouvernement ne l'avaient prévu lors de sa présentation. Ils ont tout simplement jeté un coup d'œil sur les lettres majuscules et il n'y avait personne pour leur expliquer le sens de l'article. Ils ont lu les lettres majuscules à propos des machines et appareils devant servir à la fabrication ou production, mais ils ne se sont pas attachés à ce qui était écrit en petits caractères, ce qui est beaucoup plus important, car une machine à imprimer ou une presse d'imprimerie ou autre peut être ou ne pas être imposable. Ils y ont imposé une taxe. Vous pouvez accepter cette mesure si elle vous semble légitime ou vous pouvez vous y opposer. Il s'agit de quelque chose de positif.

[L'hon. M. Nowlan.]

En outre, il y avait la question des matières consommées ou dépensées directement au cours de la production. Là, c'était vraiment le bouquet. L'industrie des arts graphiques et les éditeurs des journaux ont protesté énergiquement et directement, et leurs plaintes étaient bien fondées et pleinement justifiées. Des centaines d'industries canadiennes souffrent et continueront de souffrir de cette disposition, soyez-en sûrs. Si nous voulons résoudre ce problème, il va falloir apporter d'autres changements.

Il y a, bien entendu, une autre partie du budget qui n'intéresse pas le grand public, car il y est question d'opérations financières et boursières, de l'achat et de la vente de titres et de valeurs. La plupart des Canadiens ne s'intéressent pas outre mesure à cette question. Mais notre pays—et je suis sûr que le ministre des Finances l'a dit lui-même de temps à autre—compte actuellement, et comptera pendant bien des années à venir, sur un afflux constant de capitaux étrangers en quantités raisonnables. J'estime, à vrai dire, que le ministre des Finances a des opinions outrées sur cette question, mais il a souligné maintes et maintes fois la nécessité pour les Canadiens d'avoir la haute main sur leurs propres moyens de production.

Nous serions tous disposés à admettre cela. Nous accepterions cela comme objectif ultime. Mais quand une nation est dans une situation aussi précaire que la nôtre aujourd'hui, quand elle a besoin de quantités importantes de capitaux quotidiennement et annuellement, les députés doivent se rappeler que nous pouvons décider de ne pas construire tel ou tel édifice, et que la taxe sur les matériaux de construction peut frapper 10,000 ou 100,000 personnes et les mettre sur le pavé; mais si l'on empêche les capitaux d'entrer dans un pays, les embêtements que nous avons connus en avril dernier dans le domaine du change, sembleraient un pique-nique en comparaison de la situation qu'entraînera le présent budget. Non seulement le ministre des Finances (M. Gordon) serait-il enseveli sous l'avalanche qui suivrait, mais l'économie de la nation serait engloutie avec lui. C'est pourquoi je dis que la Chambre doit, dès qu'elle aura eu le temps d'étudier les résolutions—je ne dirai pas pour le moment quelle longueur devrait avoir cet intervalle—se former en comité et entreprendre une étude détaillée des propositions, afin que le Parlement et la nation puissent savoir en définitive ce que nous devons envisager, du point de vue économique, au cours de l'année qui vient.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord dire au